Convention de mise à disposition d'une salle communale

ENTRE :

L'utilisateur :

Association : ……..
Représentée par : ……..
Téléphone : ……

D'une part,

ET :

La commune de LANHOUARNEAU
Représentée par Mr Eric PENNEC, Le Maire.

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1- OBJET DE LA CONVENTION

La commune de LANHOUARNEAU met à la disposition de l'utilisateur une (ou des) salle(s) dans les conditions suivantes :

Date de la manifestation : ……

Objet de la manifestation : ……..

Horaire de la manifestation : ……

Horaire de réservation des locaux : ……

Salle(s) réservée(s) :

- ☐ Ty Placemeur
- ☐ Salle polyvalente
- ☐ Salle de gym
- ☐ Salle arrière de la mairie
- ☐ Salle de réunion de la bibliothèque
- ☐ Cuisine de la salle polylalente
- ☐ Salle de réunion gymnase
- ☐ Salle multi activités gymnase

Article 2 – RESPONSABILITÉS

L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs. Tout fait de dégradation ou de disparition de matériel ou de mobilier devra être signalé à la commune. Une facturation sera effectuée à hauteur des sommes nécessaires aux remplacements, réparations ou travaux d'entretien fait. Il en va de même lorsque les locaux ne seront pas restitués dans un état convenable de propreté

Article 3 – ASSURANCES ET SÉCURITÉ

L'utilisateur s'engage à faire parvenir à la mairie une attestation d'assurance couvrant les risques inhérents à l'utilisation des locaux.

En fonction de la manifestation, l'utilisateur se conformera aux prescriptions de la commission de sécurité.

Une personne référente « alerte » sera désignée et devra posséder un téléphone portable utilisable pendant toute la durée de l'occupation des locaux, pour contacter les urgences si besoin.

Article 4 – Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée par la commune ou l'utilisateur, par lettre recommandée :

- En cas de force majeure
- En cas d'annulation de la manifestation, selon les dispositions figurant au règlement.

Fait à ……

Le ……

En 2 exemplaires (un pour l'utilisateur et un pour la commune)

L'utilisateur **Le Maire**